



CONCOURS « RETOUR VERS LE FUTUR » DE LA VIE AUTONOME

Afin de célébrer le 20^e anniversaire de l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA), nous avons créé un concours « Retour vers le futur » pour les jeunes avec ou sans déficience. Pour ce concours, nous avons besoin de l'imagination, de la créativité et du cran des jeunes Canadiens pour imaginer ce que sera le monde des personnes handicapées dans 100 ans.

L'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA) est l'organisme cadre national qui représente et soutient le réseau de 28 centres-ressources pour la vie autonome (CRVA) au niveau national. Les CRVA s'efforcent de fournir de l'information, un soutien entre pairs, des occasions de développement des compétences, de la recherche communautaire et des mécanismes de soutien des personnes handicapées dans leur région. En tant qu'organisations dirigées par des personnes handicapées pour des personnes handicapées, l'ACCVA et les CRVA font la promotion de l'intégration et de la participation entières, aidant ainsi à raffermir les économies sociale et financière de la société canadienne.



Les Canadiens handicapés ont des compétences, de la détermination, de la créativité et une passion pour la vie, et pourtant, beaucoup d'entre eux sont incapables de participer pleinement à la vie économique, politique et culturelle en raison des obstacles à la citoyenneté à part entière qui persistent dans la société canadienne, qu'il s'agisse d'attitudes désuètes, de lois et de règlements inflexibles et des approches fragmentaires et non coordonnées de tout, depuis l'embauche au logement, en passant par les transports en commun. Les obstacles auxquels font face les personnes handicapées se manifestent dans la vie de tous les jours et prennent la forme d'immeubles inaccessibles, de politiques non inclusives, d'un manque d'accès à la technologie, etc.

À l'opposé se trouve le mouvement de la VA qui imagine une société canadienne dans laquelle tous les citoyens vivent, travaillent, jouent, apprennent, pratiquent leur religion, jouent le rôle de parent et font du bénévolat côte à côte, sans les obstacles qui existent en ce moment. Nous espérons qu'un jour, la ségrégation, la marginalisation et l'institutionnalisation des personnes handicapées seront une chose du passé que l'on considérera comme étant aussi scandaleuse que l'apartheid, le refus du droit de vote aux femmes et l'esclavage.

Voici les catégories de prix :

- a) **Architecture** – immeubles, logements, centres commerciaux, tout ce qui a trait à la conception architecturale
- b) **Transport** – transport public, par avion, en train, en véhicule automobile, en autobus, en fusée
- c) **Technologies d'aide ou adaptées** – fait habituellement allusion aux produits, dispositifs ou appareils, qu'ils aient été acquis dans le commerce, modifiés ou adaptés, qui sont utilisés pour maintenir, accroître ou améliorer les capacités fonctionnelles des individus handicapés
- d) **Télécommunications** – La science et la technologie de la communication d'information à distance par la transmission électronique d'impulsions, comme par télégraphe, câble, téléphone, radio ou télévision. Comment communiquerons-nous dans l'avenir?
- e) **Intégration communautaire** – De quoi aura l'air une communauté inclusive dans l'avenir? On peut l'illustrer sous diverses formes... par des essais, des oeuvres d'art, des présentations multimédias, etc.

Principes de la vie autonome dont il faut tenir compte dans toutes les catégories:

- contrôle par les consommateurs
- représentation des personnes handicapées ayant des déficiences de tous genres
- autodétermination



- désinstitutionnalisation
- inclusion
- auto-assistance
- suppression des obstacles

Pour de plus amples renseignements sur le mouvement de la VA ou l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA), ou pour trouver le CRVA le plus près de chez vous, consultez le site www.accva.ca.

Étant donné que la plupart des catégories et idées comprendront l'application de la conception universelle, nous avons inclus un document d'information à ce sujet et nous vous encourageons à poursuivre vos recherches sur le concept.



Qui peut participer?

Ce concours est ouvert aux jeunes avec et sans déficience âgés de 16 à 29 ans.

Comment participer :

Soumettez vos présentations à contest@cailc.ca, ainsi qu'une copie papier à :
L'ACCVA
a/s du Comité d'examen des présentations
170, avenue Laurier Ouest, suite 1104
Ottawa, ON K1P 5V5

Les présentations peuvent prendre la forme d'illustrations, de vidéos, de plans et de textes. Veuillez noter que toutes les présentations doivent comprendre une description écrite.

La date limite pour l'envoi des présentations est le 27 septembre 2006

Parmi les présentations dans chaque catégorie, celle qui sera jugée la meilleure donnera droit à une bourse d'études de 1 000 \$ qui devra contribuer à payer les frais liés à un programme d'études ou de formation (p. ex., les frais de scolarité au niveau collégial ou universitaire, un programme d'équivalence d'études secondaires, un stage d'apprentissage, etc.). En plus, l'auteur sera invité à présenter sa vision à l'Assemblée générale annuelle de l'ACCVA qui aura lieu à Richmond, en Colombie-Britannique, en octobre 2006. Les frais de déplacement et d'hébergement seront payés par l'ACCVA. Il se pourrait aussi que l'on demande à au moins un des présentateurs de participer à Ottawa à la célébration du 30 novembre 2006 que l'ACCVA organise pour célébrer la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. **Veuillez envoyer toute question par courriel à contest@cailc.ca et visitez régulièrement notre site Web, à www.accva.ca, pour de plus amples renseignements.**

Document d'information pour le concours « Retour vers le futur »



Qu'est-ce que la Vie autonome :

La Vie autonome est fondée sur la philosophie selon laquelle toutes les personnes handicapées ont des habiletés, de la détermination, de la créativité et une passion pour la vie, mais que bon nombre d'entre elles sont néanmoins incapables de participer entièrement à la vie économique, politique, sociale et culturelle en raison des obstacles à la citoyenneté entière qui persistent dans la société canadienne et qui prennent la forme d'attitudes désuètes, de lois et de règlements inflexibles et d'approches fragmentaires et non coordonnées de tout, depuis l'embauche au transport public en passant par le logement.

La Vie autonome (VA) se fonde sur le droit des personnes handicapées de :

- vivre avec dignité dans leur communauté choisie;
- participer à tous les aspects de leur vie; et
- contrôler leur propre vie et prendre des décisions qui la concernent.

La Vie autonome (VA) est un mouvement social pour et par les personnes handicapées. Il est guidé par le principe que dans notre société, tous les citoyens ont le droit et le devoir d'assumer la responsabilité à l'égard de leur propre vie. Le mouvement fait la promotion des droits de la personne, de la désinstitutionnalisation et de la participation entière et égale de tous à la vie de la communauté et de la société.

Un but central du mouvement de la VA est la suppression des obstacles sociaux et environnementaux qui empêchent les personnes handicapées de contrôler leur propre vie.

Que sont les Centres-ressources pour la vie autonome?

Les Centres-ressources pour la vie autonome sont des centres de ressources dirigés par les personnes handicapées et pour les personnes handicapées, qui ont été créés pour autonomiser les personnes handicapées en leur offrant des options, le contrôle individuel de la prise de décisions, le développement des compétences et un soutien entre pairs.

Chaque CRVA est un organisme sans but lucratif communautaire dirigé par des personnes handicapées pour les personnes ayant des déficiences de tous genres. Ils s'emploient à assurer la citoyenneté à part entière à tous les Canadiens handicapés, sans égard au type de déficience.

Les programmes de base des CRVA sont axés sur :

- l'information et l'aiguillage
- le soutien entre pairs
- l'acquisition des aptitudes à la vie autonome
- la recherche et le développement communautaire
- Research and Community Development

Pour de plus amples renseignements sur le mouvement de la VA ou sur l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA), ou pour savoir ce qui se passe au CRVA le plus près de chez vous, visitez le site www.accva.ca

Qu'est-ce que la conception universelle?

La « conception universelle » est une forme de conception qui tient compte des besoins des personnes dont l'état physique, mental ou environnemental limite leur rendement. La « conception universelle » vise à étendre les principes standards de la conception afin d'inclure les personnes de tous les âges et de toutes capacités, tout en conservant une portée générale. En d'autres termes, elle ne vise pas à répondre aux besoins liés spécifiquement à une déficience particulière.

L'adoption des principes de la conception universelle peut atténuer la fatigue, accroître la vitesse, réduire les erreurs et diminuer le temps d'apprentissage de tous les utilisateurs. De bien des façons, la conception universelle s'attaque à l'enjeu plus vaste qu'est la facilité d'emploi pour tous. Les études ont démontré que ces bienfaits s'étendent aussi aux personnes non handicapées.

<http://www.washington.edu/doi/>

Lorsqu'on conçoit n'importe quel produit ou service, on tient compte de nombreux facteurs, y compris l'esthétique, les choix techniques, les questions environnementales, les préoccupations en matière de sécurité et le coût. Souvent, le concept est créé pour l'utilisateur « moyen ». Au contraire, la **CONCEPTION UNIVERSELLE** est « la conception de produits et d'environnements qui puissent être utilisés par toutes les personnes, dans la plus grande mesure possible, sans devoir recourir à des adaptations ou à des conceptions spécialisées.



Lorsqu'on applique les principes de la conception universelle, l'environnement, les produits et les services qui en découlent répondent aux besoins d'utilisateurs éventuels ayant un large éventail de caractéristiques. La **DÉFICIENCE** n'est qu'une des nombreuses caractéristiques d'un individu. Par exemple, une personne pourrait mesurer cinq pieds et quatre pouces, être une femme, avoir quarante ans, avoir de la difficulté à lire et être sourde. Toutes ces caractéristiques, y compris sa surdité, devraient être prises en compte lorsqu'on met au point un produit, un environnement ou un service qu'elle pourrait utiliser.

Souvent, en rendant un produit, un environnement ou un service accessible aux personnes handicapées, on en fait profiter d'autres personnes. Par exemple, les bateaux de trottoir, qui sont conçus pour rendre les trottoirs et les rues accessibles aux personnes en fauteuil roulant, sont aujourd'hui plus souvent utilisés par les jeunes faisant de la planche à roulettes, les parents promenant leur bébé en poussette et les livreurs utilisant des chariots. Lorsqu'on utilise des systèmes d'affichage sur écran avec sous-titrage dans les aéroports et les restaurants, les personnes qui ne peuvent pas entendre ce qui se dit en raison d'un milieu bruyant en bénéficient tout autant que les personnes sourdes.

Principes de la conception universelle

(Pour plus d'information, visitez <http://www.design.ncsu.edu/> ou http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/relo/fedore/fedore_025.cfm)



1. **UTILISATION EQUITABLE.** Le concept est utile et vendable à des personnes ayant diverses habiletés. Un site Web qui a été conçu de manière à être accessible à tous, y compris aux personnes aveugles, est un exemple de ce principe.

2. **FLEXIBILITE D'UTILISATION.** Le concept tient compte d'un large éventail de préférences et de capacités individuelles. Un exemple serait un musée où un visiteur peut choisir de lire ou d'écouter la description du contenu d'une vitrine d'exposition.

3. **UTILISATION SIMPLE ET INTUITIVE.** L'utilisation du concept est facile à comprendre, quels que soient l'expérience, les connaissances, les capacités linguistiques ou le niveau de concentration actuel de l'utilisateur. Les appareils dont les boutons de commande sont clairs et intuitifs sont un bon exemple d'une application de ce principe.

4. **INFORMATION PERCEPTIBLE.** Le concept transmet l'information nécessaire de façon efficace à l'utilisateur, quelles que soient les conditions ambiantes ou les capacités sensorielles de l'utilisateur. Un exemple de la non-utilisation de ce principe est la projection d'émissions télévisées sans sous-titrage dans des endroits publics bruyants comme les expositions aux conférences.



5. **TOLERANCE POUR L'ERREUR.** Le concept réduit au minimum les dangers et les conséquences négatives d'actes accidentels ou non intentionnels. Un exemple de produit appliquant ce principe est un logiciel qui donne des conseils à l'utilisateur lorsque ce dernier fait un choix inapproprié.



6. **EFFORT PHYSIQUE MINIME.** Le concept peut être utilisé de manière efficace et confortable, avec un minimum de fatigue. Par exemple, les portes que des personnes ayant un large éventail de caractéristiques physiques différentes peuvent ouvrir facilement illustrent l'application de ce principe.

7. DIMENSIONS ET ESPACE LIBRE POUR L'APPROCHE ET L'UTILISATION.

Des dimensions et un espace libre appropriés sont fournis pour l'approche, l'atteinte, la manipulation et l'utilisation, quelles que soient la taille, la posture ou la mobilité de l'utilisateur. Une aire de travail conçue pour des étudiants ayant un large éventail de caractéristiques physiques et d'habiletés est un exemple de l'application de ce principe.



La **CONCEPTION UNIVERSELLE** appliquée à l'**ÉDUCATION**

On peut appliquer les principes de la conception universelle à de nombreux produits et services.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de **MÉTHODES** qui utilisent les principes de la conception universelle. L'application de ces stratégies peut rendre le contenu de votre programme accessible aux personnes ayant un large éventail de capacités et d'incapacités, d'origines ethniques, d'aptitudes linguistiques et de styles d'apprentissage.



1. **INCLUSIVITÉ.** Créez un environnement qui respecte et valorise la diversité. Mettez sur vos imprimés ou votre site Web un énoncé invitant les étudiants à vous rencontrer pour discuter d'adaptations et d'autres besoins liés à une incapacité. Évitez d'isoler ou de stigmatiser des étudiants particuliers. Respectez la vie privée de tous les étudiants.

2. **ACCÈS PHYSIQUE.** Assurez-vous que l'aire de réception, les salles de réunion et les autres locaux de bureau sont accessibles aux personnes ayant une vaste gamme de capacités et d'incapacités physiques. Assurez-vous que l'équipement et les activités réduisent au minimum l'effort physique soutenu, offrent divers modes de fonctionnement et sont adaptés aux étudiants droitiers et gauchers et ayant des capacités physiques limitées. Veillez à la sécurité de tous les étudiants.

3. **PAGES WEB.** Offrez les imprimés en version électronique. Créez des documents imprimés et Internet dans des formes simples, intuitives et uniformes. Présentez des descriptions textuelles des graphiques présentés sur les pages Web. Structurez le contenu par l'ordre d'importance.



Règles du concours « Retour vers le futur »

1. Tous les participants doivent avoir entre 16 et 29 ans inclusivement.
2. Seuls les résidents canadiens (y compris les personnes ayant la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant, un visa d'étudiant, etc.) peuvent participer à ce concours.
3. Le concours est ouvert aux non-professionnels seulement. Les envois provenant de fournisseurs de services professionnels (cabinets d'architectes, compagnies de télécommunications, etc.) ou préparés en collaboration avec eux ne seront pas examinés.
4. Toute fausse déclaration d'un participant quant à son nom et à son âge entraînera sa disqualification.
5. Les concurrents ne doivent pas faire partie de la famille immédiate des membres du personnel de l'ACCVA (parents, enfants, conjoints, frères ou sœurs).
6. Les envois au concours ne seront retournés qu'à la demande des concurrents et à leurs frais.
7. Le concours se terminera le 27 septembre 2006.

Autres renseignements pertinents

- Il y a cinq catégories en tout et il y aura un prix par catégorie. Veuillez consulter les renseignements sur le concours pour voir les descriptions des catégories.
- Les prix seront une bourse d'études de 1 000 \$ pour chaque catégorie.
- Les chances de gagner dépendent du nombre d'envois reçus.
- On s'attend à ce que les finalistes signent un formulaire autorisant l'ACCVA à publier leurs noms et photos sur son site Web et dans d'autres publications.